

CONSULTATIONS et ACTES en SECTEUR PRIVE

Professeur de la TAILLE
Conventionné honoraires libres

Consultations :
mardi de 14 h à 17 h
jeudi de 17 h à 19 h

	Tarif pratiqué	Base de remboursement par l'assurance maladie
Consultation	De 0 € à 110 €	Cs : 23 € C2 : 46 € C3 : 69 €

Actes ou prestations les plus couramment pratiqués :

Acte	Tarif pratiqué	Base de remboursement par l'assurance maladie
Prostatectomie sans curage	de 828 à 2 500 €	828 €
Prostatectomie avec curage	de 913,62 à 3 500€	913, 62 €
Résection trans-urétrale de prostate	de 281,29 à 881,29 €	281, 29 €
Résection trans-urétrale de vessie	de 207,16 à 707,16 €	207,16€
Adénomectomie par voie haute	de 281,29 à 881,29€	281,29 €
Néphrectomie	de 498,41 à 1498,41€	498, 41 €

Un devis estimatif des honoraires de chirurgie vous sera remis en cas d'intervention.

Votre médecin détermine librement ses honoraires.

Ils peuvent donc être supérieurs au tarif du remboursement par l'assurance maladie. Si votre médecin vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'assurance maladie, il doit obligatoirement vous en informer. Dans tous les cas, il doit fixer ses honoraires avec tact et mesure. Si vous bénéficiez de la couverture maladie universelle complémentaire, votre médecin doit appliquer le tarif de remboursement de l'assurance maladie.

Membre d'une association agréée acceptant le règlement des honoraires par CB, chèque, espèces.